



## Rentrée Scolaire 2019 – 2020

Pour toute nouvelle inscription, nous invitons les parents d'élèves à retirer les dossiers en mairie.

**Du Mardi 11/06 au Vendredi 14/06**

### Permanence à l'accueil en Mairie

Horaires :

**8h30 à 12h30**

### Justificatifs à fournir :

- Fiche de renseignements à retirer en Mairie
- Photocopie du Livret de famille
- Photocopie du Carnet de Santé
- Jugement de divorce (si les parents sont divorcés)
- Photocopie du justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- Certificat de radiation (si scolarisé sur une autre commune)